

SÉNAT

INTERSESSION D'ÉTÉ 1992-1993

Service des Commissions

BULLETIN

DES COMMISSIONS

SOMMAIRE ANALYTIQUE

	Pages
	—
Affaires étrangères	
• <i>Nomination de rapporteurs</i>	4781
• <i>Accords d'association CEE-Hongrie et CEE-Pologne</i>	
- Examen du rapport.....	4781
• <i>Situation en ex-Yougoslavie</i>	
- Communication du Président à la suite de ses déplacements.....	4786
 Finances	
• <i>Nomination de rapporteurs</i>	4797
• <i>Audition de M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, et de M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, sur le projet de loi de finances pour 1994</i>	4789

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DÉFENSE ET FORCES ARMÉES**

Mercredi 22 septembre 1993 - Présidence de M. Xavier de Villepin, président. La commission a d'abord procédé à la **nomination de rapporteurs**. Elle a désigné :

- **M. Louis Jung** sur le projet de loi n° 444 (1992-1993), autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du **Land Bade-Wurtemberg** concernant les **relations de coopération entre les établissements portuaires de Strasbourg et de Kehl**, signé à Strasbourg le 23 septembre 1992 ;

- **M. Michel Crucis** sur le projet de loi n° 446 (1992-1993), autorisant l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention générale de **sécurité sociale** du 29 mars 1974 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la **République du Sénégal**, signé à Dakar le 21 décembre 1992.

La commission a ensuite procédé à l'examen du rapport de **M. Michel Poniatowski, rapporteur**, sur les projets de loi :

- n° 418, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'un **accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Hongrie, d'autre part.**

- n° 419 (1992-1993), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'un **accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Pologne, d'autre part.**

M. Michel Poniatowski, rapporteur, a présenté les deux grands volets des accords : en premier lieu, un volet politique destiné à associer progressivement la Pologne et la Hongrie aux débats politiques européens, à affirmer la solidarité des Etats de la Communauté européenne à l'égard des évolutions politiques internes de ces pays ; en second lieu, un volet économique et commercial : l'instauration progressive sur dix ans d'une zone de libre-échange pour les produits industriels, des concessions substantielles pour les produits agricoles. Cette ouverture des frontières est prévue pour être réciproque mais asymétrique, au bénéfice, dans un premier temps, des pays associés.

Après avoir indiqué que le Conseil européen de Copenhague avait procédé à un élargissement des ouvertures commerciales déjà concédées par les accords et précisé les modalités de la coopération politique, le rapporteur a dressé un premier bilan de l'application -depuis le 1er mars 1992- du volet commercial des accords ; il a relevé que, conçus pour accorder une préférence aux pays d'Europe centrale et orientale, ils avaient abouti à des avantages commerciaux au bénéfice de la Communauté, ce qui n'avait pas été indifférent sur les résultats des élections polonaises du 19 septembre dernier.

Le rapporteur a décrit les limites qui existent aujourd'hui à l'établissement d'un réel libre-échange entre l'Europe d'une part et chacun des pays associés d'autre part -limites conjoncturelles dues à la récession générale, limites structurelles issues notamment de modes de production très différents et de législations encore très éloignées. La plupart de ces thèmes, a indiqué **M. Michel Poniatowski, rapporteur**, avaient été évoqués au cours d'une réunion des présidents et rapporteurs des commissions des affaires étrangères des pays de la Communauté et du Parlement européen, le 20 septembre dernier à Bruxelles, à laquelle il avait assisté ainsi que MM. Xavier de Villepin, président, et Jacques Genton.

Après s'être interrogé sur la nature future de l'Europe que la Pologne et la Hongrie intègreraient un jour -quelles institutions, quelle politique économique ?-, **M. Michel Poniowski, rapporteur**, s'est déclaré partisan qu'un choix clair soit effectué par la Communauté vers ces pays, fût-ce au détriment d'autres partenaires à l'égard desquels nous n'avons pas les mêmes devoirs historiques ni les mêmes intérêts économiques.

M. Michel Poniowski, rapporteur, a enfin attiré l'attention de la commission sur l'importance de la coopération politique, à l'heure où la Hongrie, comme la Pologne, sont confrontées à des défis intérieurs et extérieurs qui pourraient fragiliser leurs démocraties.

A l'issue de l'exposé du rapporteur, **M. Xavier de Villepin, président**, a relativisé l'éventuelle responsabilité de la Communauté dans la déception ressentie par les populations de pays d'Europe centrale ou orientale à son égard et qui expliquerait en partie les résultats des dernières élections polonaises. Il a souligné les autres parties du monde auxquelles l'Europe devait apporter son soutien, notamment l'Afrique et le Proche-Orient pacifié. Il a estimé que les remèdes prescrits par certains économistes américains pour les économies de ces pays avaient été souvent trop brutaux et inadaptés.

De la même façon, **M. André Rouvière** a relevé que l'Europe ne pouvait guère offrir davantage à ces pays compte tenu des freins psychologiques qui y existent et qui ne les préparent pas à recevoir toutes les aides.

M. Michel Poniowski, rapporteur, a reconnu l'incidence de ces blocages psychologiques. Il a cependant relevé qu'aux yeux des Hongrois et des Polonais, le déséquilibre commercial en faveur de la Communauté démontrait la responsabilité de celle-ci dans leurs difficultés économiques.

Pour le rapporteur, le fait que la Communauté ne constituait pas finalement une véritable solution a beaucoup pesé dans le retour des partis ex-communistes en

Pologne. D'autres raisons s'y ajoutaient : le recul de l'influence de l'Eglise, les difficultés sociales en particulier. **M. Michel Poniowski, rapporteur**, a précisé que les nouveaux responsables polonais ne prônaient pas le retour au passé et disposaient d'un capital de compétences.

M. Louis Jung a estimé que la Communauté avait fait un excellent travail avec tout le réalisme nécessaire : une ouverture trop large aux produits de l'Est aurait eu des effets très négatifs. Il a insisté sur la nécessité d'une aide substantielle faute de quoi les populations de ces pays fuiraient l'appauvrissement qu'elles ressentent chez elles en tentant de gagner massivement les pays de la Communauté. La coopération est une nécessité qui pourrait s'étendre également aux questions de défense.

M. Michel Poniowski, rapporteur, a fait valoir que l'aide à ces pays était d'autant plus essentielle qu'ils étaient nos voisins et que ce fait devait justifier à lui seul le caractère exceptionnel de notre effort. Jusqu'alors la BERD, le FMI, voire la Communauté n'avaient pas apporté de réponses adaptées. L'hypothèse d'un « plan Marshall » aurait constitué, à son sens, une démarche beaucoup plus constructive.

Répondant à **M. Jacques Golliet**, **M. Michel Poniowski, rapporteur**, a relevé l'importance que revêtaient, pour la Pologne et la Hongrie, les structures de coopération politique mises en place par les accords qu'illustrait par ailleurs le souci de ces pays d'instaurer, dans un autre cadre, des rapports privilégiés avec l'OTAN.

M. Michel Crucis a fait observer qu'en dépit des résultats des récentes élections polonaises, on constatait un consensus général sur la structure démocratique et le libéralisme économique. Il a estimé qu'en ces temps de récession, il était difficile pour l'Europe de faire davantage et a insisté sur les nécessaires modifications que ces pays devaient opérer dans leurs structures issues du passé.

M. Michel Poniowski, rapporteur, a reconnu que le progrès de la démocratie était réel dans les pays qui

avaient connu, auparavant, un tel système politique. Le problème se posait ailleurs, notamment en Russie où le désordre économique devait inciter à la prudence.

M. Jean Garcia s'est félicité des résultats obtenus par l'union de la gauche aux élections polonaises, démontrant la réalité de la démocratie ; il a considéré que l'indispensable coopération avec ces pays devait se faire dans le respect de leur indépendance.

A cet égard, **M. Michel Poniatowski, rapporteur**, a fait part de l'inquiétude qu'il ressentait devant l'ambition économique de l'Allemagne en Europe de l'Est et a reconnu l'importance qu'il y avait à privilégier l'indépendance de ces pays.

M. Michel Caldagès a émis des doutes sur la généralisation de l'esprit démocratique à la totalité des pays d'Europe centrale et orientale, ce qui devait inciter à accroître d'autant plus notre aide. Il convenait donc d'opérer un choix clair à leur avantage dans la mesure où l'Europe ne pouvait aider tous les pays du monde.

Evoquant l'hypothèse d'un « plan Marshall » à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale, **M. Louis Jung** a fait remarquer que les économies ouest-européennes de l'après-guerre avaient une réceptivité évidente à une telle forme d'assistance ce qui n'était pas le cas aujourd'hui pour les pays de l'Est européen.

M. Philippe de Gaulle, après avoir relevé qu'en effet le plan Marshall avait surtout constitué un complément budgétaire accordé par les Etats-Unis à des pays qui leur étaient économiquement très proches, s'est interrogé sur les relations de voisinage entretenues par la Pologne à l'égard de la Russie et de l'Allemagne.

M. Michel Poniatowski, rapporteur, a rappelé les conséquences que pourrait avoir l'existence d'un certain « paneuropéanisme germanique » en Allemagne qui, associé aux incertitudes pesant sur la situation politique et économique en Russie, risquerait de replacer la Pologne dans

une situation délicate entre ces deux pays comme elle l'avait été souvent au cours de son histoire.

M. Jacques Genton a enfin fait observer que la prochaine ratification du traité sur l'«Espace économique européen», d'une part, et les élargissements à venir à certains des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), d'autre part, ne devaient pas aboutir à accroître encore en Pologne et en Hongrie un sentiment d'exclusion.

La commission, suivant l'avis de son rapporteur, a alors adopté les deux projets de loi.

Puis la commission a entendu une **communication** de **M. Xavier de Villepin, président**, à la suite de **déplacements dans l'ex-Yougoslavie**. Le président a d'abord rappelé qu'une délégation, composée de **MM. Yves Guéna, François Abadie, Roland Bernard, Michel Poniatowski** et lui-même, avait rendu visite, les 28 et 29 juillet 1993, à l'invitation du ministre d'Etat, ministre de la défense, aux «Casques bleus» français en Bosnie-Herzégovine et en Krajina. Ce déplacement leur a permis de rencontrer notamment le bataillon français déployé dans la «poche» de Bihac -qui jouit d'une exceptionnelle faveur auprès des musulmans bosniaques-, le bataillon d'infanterie installé à Graçac, en Krajina du Sud -qui a un rôle d'interposition extrêmement délicat à jouer entre Serbes et Croates-, le bataillon de soutien logistique basé à Zagreb et les principales autorités civiles et militaires françaises sur place, notamment le général Cot, commandant de la Force de protection des Nations-Unies (FORPRONU) pour l'ensemble de l'ex-Yougoslavie.

M. Xavier de Villepin, président, a ensuite accompagné le ministre d'Etat, ministre de la défense, les 29 et 30 août 1993, à Sarajevo pour rendre visite aux soldats français du 2ème régiment étranger d'infanterie (2e REI) et du 21ème régiment d'infanterie de marine (21e RIMA). Ils ont pu, à cette occasion, se rendre sur les Monts Igman, dont l'évacuation par les forces serbes à la mi-août a évité

les frappes aériennes préparées par l'OTAN, et avoir un entretien avec le Président bosniaque M. Alia Izetbegovic qui leur a fait part de son profond pessimisme.

Tirant les leçons de ces brefs déplacements **M. Xavier de Villepin, président**, a d'abord rappelé que 6.340 soldats français étaient présents sur le territoire de l'ex-Yougoslavie -sur un total de 26.400 «Casques bleus»- et que les pertes françaises s'élevaient déjà à 14 tués et plus de 200 blessés. Il a souligné que le contingent français était particulièrement exposé et que tout devait être mis en oeuvre pour améliorer sa sécurité, des plans de regroupement et d'évacuation étant établis mais apparaissant extrêmement difficiles à mettre en oeuvre.

M. Xavier de Villepin, président, a ensuite souligné les carences de l'organisation militaire de l'ONU, une réflexion lui paraissant indispensable pour mettre au point une chaîne de commandement plus claire afin d'améliorer la crédibilité et l'efficacité des structures militaires des Nations-Unies.

Il a conclu en évoquant trois scénarios possibles pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine : un accord global à Genève qui supposerait, pour sa mise en oeuvre, un très substantiel renforcement des effectifs de la FORPRONU et poserait le problème d'une participation américaine ; la prolongation d'une situation de guerre sporadique, qui pourrait à tout moment déboucher sur une reprise des hostilités si un accord politique n'intervenait pas ; enfin une dégradation générale de la situation, en cas d'échec des négociations, avec les risques d'extension du conflit qui pourraient en résulter.

Au cours de l'échange de vues qui a suivi, **M. Yves Guéna** a confirmé les risques importants auxquels sont exposés les personnels du contingent français et souligné la nécessité de clarifier la question du commandement dans le cadre des opérations militaires de l'ONU. **M. Philippe de Gaulle** a rappelé que les Etats-Unis n'envisageraient une intervention que dans le cadre d'un commande-

ment OTAN et a évoqué la question d'un accès à la mer pour les musulmans bosniaques. **M. Michel Caldaguès** s'est déclaré inquiet de la situation du contingent français et de l'éventualité d'une participation américaine sous commandement OTAN. **M. Gérard Gaud** a fait part des craintes manifestées par les autorités albanaises à l'égard de la situation au Kosovo. **M. Jacques Golliet** a enfin souligné les risques sérieux d'une reprise des hostilités en Krajina.

M. Xavier de Villepin, président, a enfin présenté le **programme de travail** de la commission au cours de la prochaine session ordinaire.

FINANCES, CONTROLE BUDGÉTAIRE ET COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 22 septembre 1993 - Présidence de M. Christian Poncelet, président - La commission a procédé à l'audition de **MM. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, et Nicolas Sarkozy, ministre du budget, sur le projet de loi de finances pour 1994.**

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, a d'abord présenté le cadrage économique du projet de loi de finances pour 1994.

Il a rappelé que le gouvernement avait trouvé une situation très difficile en arrivant puisque l'économie était en récession depuis l'automne 1992 et que les déficits budgétaires et sociaux étaient considérables. Il a souligné que la nouvelle politique économique menée par le gouvernement avait eu pour objet de relancer l'activité économique alors qu'aucune marge de manoeuvre n'était disponible. Il a insisté sur la mobilisation réussie de l'épargne grâce à l'emprunt "Balladur" et indiqué que l'emploi restait très préoccupant, mais que des réformes de structure étaient en cours d'adoption. Enfin, le ministre de l'économie a précisé que si la France n'était pas encore sortie de la récession, elle y venait progressivement, la croissance n'étant plus négative depuis le deuxième trimestre 1993.

Evoquant ensuite le cadrage macro économique du projet de loi de finances pour 1994, **M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie,** a indiqué que l'environnement international devrait être meilleur qu'en 1993, en raison, d'une part, de la consolidation de la croissance dans les pays hors de l'Europe continentale et, d'autre part, d'une meilleure situation des voisins immédiats de la France. Ainsi, il a précisé que la croissance des pays membres de la Communauté européenne devrait être de + 1,4 % au lieu de - 0,4 % en 1993.

S'agissant de la France, le ministre de l'économie a indiqué que le taux de croissance retenu pour 1994 était de 1,4 %, soit le taux moyen d'une fourchette allant de 0,8 % à 2 %, et qu'il correspondait aux prévisions effectuées au mois de juin lors de la présentation du rapport sur les comptes de la Nation. Il a ajouté que, depuis, seule la consommation des ménages avait été révisée à la baisse, à + 0,7 %, tandis que les exportations avaient été revues en hausse à + 4,6 %. Puis, le ministre de l'économie a précisé que les hypothèses retenues pour la hausse des prix à la consommation étaient de + 2,2 %, pour le taux d'épargne des ménages de 12,2 % - en légère diminution par rapport à 1993 - et pour le solde des administrations publiques (État, collectivités locales et organismes de sécurité sociale) de 5,1 % du PIB - soit en légère décélération par rapport à 1993 (5,5 %). **M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie**, a conclu en disant que l'objectif central du gouvernement, en préparant la loi de finances pour 1994, avait été de faciliter la reprise économique.

Puis, **M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget**, a indiqué quels étaient les quatre objectifs du gouvernement dans le projet de loi de finances pour 1994. Il a indiqué que le premier de ces objectifs était la maîtrise des dépenses car il était indispensable de dégager des marges de manoeuvre. A cet égard, il a précisé que certaines dépenses obligatoires augmentaient dans de telles proportions (charge de la dette + 5 %, contribution française au budget européen + 16 %, revenu minimum d'insertion + 6,9 %) qu'il était nécessaire de faire des économies par ailleurs pour limiter la hausse globale des dépenses. Le ministre du budget a alors indiqué que les dépenses du budget général augmentaient de 1,1 % dans le projet de loi de finances pour 1994, ce qui représentait, en volume, une diminution de - 0,9 %, alors que les dépenses du budget de 1993 progressaient de 3 %. Il a souligné que ce résultat était atteint grâce à la réalisation de 50 milliards de francs d'économies, d'une part par une politique rigou-

reuse de gestion des effectifs publics et, d'autre part, par un examen systématique des crédits d'intervention. Il a ajouté qu'en 1994 chaque ministère devrait présenter un plan de rationalisation de son organisation et de ses moyens afin de permettre de nouvelles économies.

S'agissant plus particulièrement des effectifs, **M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget**, a indiqué qu'ils diminueraient légèrement, mais qu'au total près de 11.000 postes étaient redéployés entre les différents ministères, grâce à 6 000 suppressions et 5 000 créations d'emplois.

Evoquant ensuite la participation des collectivités territoriales à l'effort de rigueur, **M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget**, a souligné que le budget s'incrinait en léger retrait par rapport à la forte augmentation des concours de l'Etat aux collectivités locales constatée depuis 1987, puisque ces concours ont augmenté quatre fois plus que les dépenses civiles de l'Etat hors charge de la dette au cours de cette période.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, a alors rapidement développé les quatre mesures décidées par le Gouvernement : la modification du mode d'indexation de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.), la réduction du taux de remboursement du fonds de compensation pour la TVA, la suppression de l'indexation de la dotation spéciale pour les instituteurs et la révision de la compensation par l'Etat des exonérations de taxe professionnelle.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, a précisé que, malgré ces mesures, les concours de l'Etat aux collectivités locales étaient, en 1994, reconduits au même niveau qu'en 1993 et qu'en outre, les contrats de plan Etat-Régions augmentaient de 16 %, que 10 milliards de francs étaient consacrés aux contrats de ville, que 8 milliards de francs de l'emprunt "Balladur" seraient attribués à la rénovation et à l'entretien des établissements scolaires et que 7 milliards de francs seraient affectés aux crédits décentralisés de la formation professionnelle.

Enfin, le ministre du budget a indiqué qu'une commission serait prochainement mise en place pour faire le point sur l'état des transferts entre l'Etat et les collectivités locales.

Puis, **M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget**, a indiqué que le deuxième objectif était la réduction du déficit car le déficit d'aujourd'hui constituait l'impôt de demain. Il a ajouté qu'il était devenu nécessaire de stabiliser l'endettement de l'Etat car la charge de la dette, qui représentait 10 % des recettes fiscales en 1986, en représentait 18 % en 1993. Le ministre du budget a précisé que le déficit budgétaire pour 1994 serait donc réduit de près de 18 milliards de francs pour atteindre 299,7 milliards de francs.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, a ensuite présenté le troisième objectif, le soutien de l'activité économique, grâce, d'une part, à la réforme de l'impôt sur le revenu et, d'autre part, aux mesures fiscales sur l'épargne.

S'agissant de l'impôt sur le revenu, le ministre du budget a indiqué que la réforme avait un double objet, une simplification et un allègement, et que celui-ci était obtenu par la remise en cause d'une partie des 116 mesures de déductions diverses, par la réduction de 13 à 7 du nombre des tranches du barème, par la suppression des minora-tions et par l'intégration de la déductibilité partielle de la C.S.G. (contribution sociale généralisée). Il a souligné que cette réforme était d'une grande ampleur puisqu'elle représentait un allègement de 19 milliards de francs, soit 6 % du produit de l'impôt sur le revenu. Il a ajouté que tous les contribuables en bénéficieraient et notamment les familles et les revenus moyens et qu'au total 90 % des contribuables bénéficieraient d'une réduction d'au moins 3 % de leur impôt et 44 % d'une réduction d'au moins 10 %.

Enfin, **M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget**, a souligné que cette réforme n'était qu'un premier pas et qu'une nouvelle étape serait franchie en 1995 avec la réduction du nombre des tranches du barème. A cet égard,

il a indiqué qu'une commission chargée de proposer les éléments d'un prélèvement moderne sur le revenu serait installée dans les prochains jours.

Le quatrième objectif poursuivi par le projet de loi de finances pour 1994 est de donner à l'Etat les moyens d'assurer ses missions essentielles. Ainsi, le ministre du budget a précisé que le budget de l'intérieur augmentait de 4 % et, en son sein, les crédits de la police de 12 %, 3.000 appelés étant en outre mis à la disposition de la police. Il a indiqué que le budget de la justice augmentait de 4 % et que 500 emplois étaient créés, que l'augmentation du titre V du budget de la défense était maintenue, tandis que le titre III progressait de 1,5 % seulement, que le budget de l'emploi augmentait de 7 %, le budget des affaires sociales de 4 % et le budget de l'éducation de plus de 4 %.

Au total, le ministre du budget a estimé que le projet de loi de finances pour 1994 maîtrisait les déficits sans peser sur la consommation et qu'il allégeait l'impôt sans priver l'Etat des moyens d'assurer ses missions.

M. Jean Arthuis, rapporteur général, a interrogé le ministre du budget sur la nature des 50 milliards de francs d'économies réalisées. **M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget**, a précisé qu'il s'agissait de la reconduite des 20 milliards de francs d'économies du collectif budgétaire pour 1993, d'une économie d'une dizaine de milliards de francs sur la charge de la dette en raison de la baisse des taux d'intérêt, de la suppression de près d'un millier d'emplois, de la diminution des crédits de subventions et d'intervention, de la remise en cause des services votés de certains ministères et du prélèvement opéré sur les collectivités locales.

M. Jean Arthuis, rapporteur général, a ensuite interrogé le ministre sur le montant probable du déficit pour 1993. **M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget**, lui a répondu qu'en raison de la situation économique on avait constaté des moins-values fiscales d'environ 15 mil-

liards de francs au cours de l'été, mais qu'en revanche 7 milliards de francs de recettes non fiscales et de moindre prélèvement au profit des Communautés européennes avaient permis de limiter le dérapage du déficit de l'Etat à environ 8 milliards de francs.

A **M. Jacques Oudin** qui lui demandait les raisons de la forte augmentation du montant de la contribution française au budget européen, **M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget**, a répondu que celle-ci dépendait des arbitrages pris au sein du conseil des ministres et des dépenses votées par le Parlement européen.

A **M. René Régnault**, qui estimait que l'allègement de l'impôt sur le revenu serait en réalité compensé par une augmentation des impôts locaux en raison du prélèvement opéré sur les collectivités locales par le projet de loi de finances pour 1994, le ministre du budget a indiqué qu'il y avait une vraie différence entre un prélèvement d'environ 2 milliards de francs et une diminution de l'impôt égale à 19 milliards de francs. Il a ajouté que certaines communes n'avaient pas autant besoin que d'autres de la compensation pour exonération de taxe professionnelle et que l'évolution de la D.G.F. en 1994 ne préjugait pas de celle des années 1995 et suivantes.

A **M. Roland du Luart**, qui l'interrogeait sur les raisons de la nette augmentation du budget de l'agriculture et de la pêche, **M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget**, a indiqué qu'il s'agissait notamment de l'effet de l'augmentation des dépenses du B.A.P.S.A. (budget annexe des prestations sociales agricoles).

M. Paul Girod a demandé au ministre du budget si le gouvernement s'engageait à ne pas confier de dépenses nouvelles aux collectivités locales en 1994. **M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget**, a rappelé que le budget de l'Etat accordait déjà 250 milliards de francs aux collectivités locales.

A **M. Robert Vizet**, qui lui demandait si la diminution du nombre de tranches aurait des conséquences sur le

nombre d'assujettis à l'impôt sur le revenu, **M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget**, a répondu qu'environ 320.000 personnes devraient être exonérées de l'impôt sur le revenu grâce à l'allègement prévu, soit un nombre presque identique à celui qu'aurait entraînée la déductibilité partielle de la C.S.G.

A une question de **M. Christian Poncelet, président**, sur la date à laquelle l'allègement de l'impôt sur le revenu produirait ses effets, puisque seule une application rapide serait susceptible d'avoir des effets significatifs en matière de relance de la consommation, **M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget**, a répondu que chaque contribuable aurait la possibilité de tirer par anticipation, sous sa responsabilité, les conséquences de l'allègement dès le versement du premier acompte provisionnel.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, a alors présenté la réforme de la fiscalité de l'épargne incluse dans le projet de loi de finances. Il a insisté sur l'objet de ces mesures fiscales qui était de ne pas augmenter l'épargne des ménages, mais de soutenir l'activité économique, tout en consolidant l'épargne longue. Il a ajouté que la fiscalité actuelle de l'épargne était déraisonnable puisqu'elle favorisait des placements courts et qu'elle avait permis le développement considérable des S.I.C.A.V. de trésorerie, à hauteur de 700 milliards de francs. Il a rappelé que, sur ce volume, 70 milliards de francs avaient déjà été transférés grâce à l'emprunt "Balladur".

Aussi, afin de mobiliser cette épargne vers la consommation et le logement et afin de financer l'investissement, le ministre de l'économie a indiqué que le projet de loi de finances pour 1994 comprenait quatre mesures principales : une facilité de sortie des plans d'épargne populaire pour les ménages non imposables, l'extension aux plus-values de S.I.C.A.V. monétaires de l'abattement pour dividendes et intérêts d'obligations, l'alignement du taux de prélèvement libératoire sur les produits d'intermédiation bancaire à 15 % et l'abaissement progressif du seuil d'imposition des plus-values de cessions de S.I.C.A.V. de trésorerie

à 100.000 francs au 1er janvier 1994 et 50.000 francs au 1er janvier 1995.

Le ministre de l'économie a estimé qu'il s'agissait d'une réforme très importante à laquelle néanmoins il manquait un volet : la mise en place de fonds de pension. Mais il a ajouté que le dispositif législatif qui les concernait n'était pas encore prêt et que lorsqu'il le serait, il serait soumis au Parlement.

M. Jean Arthuis, rapporteur général, a interrogé le ministre de l'économie sur l'opportunité d'une loi cadre sur l'épargne comme le préconisait la commission présidée par M. Michel Pébereau et souhaité que la mesure d'alignement à 15 % du taux de prélèvement libératoire soit étendue aux intérêts des comptes courants d'associés. **M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie**, a considéré que le rapport effectué par la commission Pébereau était excellent et que nombre de ses propositions étaient déjà incluses dans le projet de loi de finances pour 1994. Il s'est déclaré ouvert à toute initiative qui permettrait de baisser à 15 % le taux de prélèvement sur les intérêts des comptes courants d'associés.

M. Jean Arthuis, rapporteur général, a demandé au ministre de l'économie s'il n'était pas urgent d'accélérer la baisse des taux à court terme afin de favoriser la relance de la consommation. **M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie**, a souligné que les prévisions pour 1994 montraient que les taux d'intérêt à court terme seraient inférieurs aux taux d'intérêt à long terme mais que la latitude dont il disposait pour baisser les taux n'était pas très grande.

M. Jean Arthuis, rapporteur général, a considéré qu'une croissance de 1,4 % en 1994 était le souhait de tous, mais il a estimé que 1994 serait une année difficile pour les collectivités locales et que celles-ci seraient probablement conduites à rendre des arbitrages défavorables aux investissements et donc à la relance de l'activité. Le

ministre de l'économie a jugé qu'il n'y avait pas lieu pour l'instant de réviser cette prévision de croissance.

~ **A M. René Ballayer** qui l'interrogeait sur la manière de mobiliser utilement les fonds placés en S.I.C.A.V. monétaires, **M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie**, a répondu que les mesures fiscales du projet de loi de finances pour 1994 devaient, pour une large part, y concourir et qu'un récent sondage avait montré que les détenteurs de S.I.C.A.V. étaient prêts à vendre ou transférer leur épargne dès lors que des incitations fiscales adéquates leur étaient proposées.

M. Jacques Oudin, ayant constaté la diminution du budget des routes, a proposé que de nouveaux contrats soient conclus entre l'Etat et les sociétés d'autoroutes pour permettre l'achèvement des 2.000 kilomètres d'autoroutes prévus. Le ministre de l'économie a indiqué qu'une réforme serait probablement nécessaire car certaines sociétés d'autoroutes étaient en grande difficulté et que leurs dettes étaient considérables.

Puis la commission a nommé **M. Paul Loridant** rapporteur pour le **projet de loi n° 427 (1992-1993) modifiant le code des assurances** (partie législative), en vue notamment de la **transposition des directives n° 92-49 et n° 92-96 des 18 juin et 10 novembre 1992 du Conseil des communautés européennes**.

Enfin, la commission a désigné comme rapporteurs :

M. Jacques Sourdille pour la **proposition de loi n° 422 (1992-1993) de MM. Paul Girod, Albert Vecten, Marcel Lesbros, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Jacques Sourdille et Henri Collard** tendant à la **décentralisation de la péréquation financière entre les collectivités locales pour un meilleur aménagement du territoire** ;

M. Paul Loridant pour la **proposition de loi n° 430 (1992-1993)**, dont il est l'auteur, **modifiant l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires et**

portant création d'un office parlementaire chargé du suivi de la politique monétaire et de la politique des changes ;

M. Jacques Oudin pour la proposition de loi n° 433 (1992-1993) de Mme Marie-Claude Beaudeau tendant à prendre des mesures fiscales en faveur de la prévention de la pauvreté ;

et M. Henri Collard pour la proposition de loi n° 438 (1992-1993) de M. Alain Lambert tendant à favoriser l'amélioration de l'habitat.

**PROGRAMME DE TRAVAIL DES COMMISSIONS
ET DÉLÉGATIONS POUR LA SEMAINE
DU 27 AU 30 SEPTEMBRE 1993**

Commission des Affaires culturelles

Mercredi 29 septembre 1993

à 15 heures

Salle n° 261

- Audition de M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la réforme des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).
- Nomination des rapporteurs pour avis sur le projet de loi de finances pour 1994 (chargés de participer, avec voix consultative, aux travaux de la Commission des Finances pendant l'examen des crédits budgétaires, en application de l'article 18, alinéa 4 du Règlement).
- Sous réserve de son adoption par l'Assemblée nationale, demande de renvoi pour avis du projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (n° 505 (AN) et désignation, à titre officieux, d'un rapporteur pour avis sur ce projet de loi.

Jeudi 30 septembre 1993

à 10 heures

Salle n° 261

Audition de M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

Commission des Affaires économiques et du Plan

Mercredi 29 septembre 1993

à 10 heures

Salle n° 263

- Nomination de rapporteurs sur les textes suivants :

. projet de loi n° 431 (1992-1993), portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction ;

. projet de loi n° 439 (1992-1993) relatif aux recours en matière de passation de certains contrats de fournitures et de travaux dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications ;

. projet de loi n° 445 (1992-1993) portant approbation d'un quatrième avenant à la convention intervenue le 20 mai 1923 entre l'Etat et la ville de Strasbourg relative à la constitution du port rhénan de Strasbourg en port autonome et à l'exécution des travaux d'extension de ce port ;

. proposition de loi n° 428 (1992-1993) de M. Jean-Pierre Camoin et plusieurs de ses collègues, tendant à organiser la lutte contre les termites.

- Désignation de deux candidats titulaires et de deux candidats suppléants proposés à la désignation du Sénat pour représenter celui-ci au sein du Conseil national des Transports.

- Désignation d'un candidat proposé à la désignation du Sénat pour représenter celui-ci au sein du Conseil supérieur de l'établissement national des Invalides de la Marine.

Commission des Affaires sociales**Mercredi 29 septembre 1993***à 10 heures 30*

Salle n° 213

- Présentation du rapport d'information fait, à la suite d'une mission effectuée du 28 août au 4 septembre 1993 en Suède, par une délégation de la commission chargée d'étudier les modalités d'insertion des jeunes, de réinsertion des chômeurs et de conversion des personnes menacées de licenciements ainsi que l'organisation du service public de l'emploi.

- Echange de vues sur les travaux de la commission.

- Nomination d'un rapporteur sur le projet de loi n° 424 (1992-1993) modifiant les dispositions du code du travail applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil en vue d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs, et portant transposition de la directive du Conseil des Communautés européennes n° 92-57 en date du 24 juin 1992.

- Nomination du représentant du Sénat appelé à siéger, en qualité de suppléant, au sein du Conseil d'administration de l'établissement d'hospitalisation public de Fresnes.

- Nomination d'un candidat proposé à la désignation du Sénat pour siéger, en qualité de suppléant, au sein du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

- Nomination de rapporteurs sur les propositions de lois suivantes :

. n° 425 (1992-1993) tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants en Afrique du Nord ;

. n° 426 (1992-1993) tendant à prendre en compte la durée du séjour en Afrique du Nord de 1952 à 1962 des anciens combattants pour une retraite anticipée.

**Commission des Finances, du Contrôle budgétaire
et des Comptes économiques de la Nation**

Mercredi 29 septembre 1993

à 10 heures 30

Salle de la Commission

- Examen du rapport de M. Paul Loridant sur le projet de loi n° 427 (1992-1993) modifiant le code des assurances (partie législative), en vue notamment de la transposition des directives n° 92-49 et n° 92-96 des 18 juin et 10 novembre 1992 du Conseil des Communautés européennes.

- Nomination d'un rapporteur spécial sur les crédits de la Ville.

**Commission des Lois constitutionnelles, de Législa-
tion, du Suffrage universel, du Règlement et d'Admi-
nistration générale**

Mercredi 29 septembre 1993

à 9 heures 30

Salle de la Commission

- Nomination de rapporteurs pour les textes suivants :

- projet de loi organique n° 447 (1992-1993) sur le Conseil supérieur de la magistrature ;

- projet de loi organique n° 448 (1992-1993) modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature ;

- projet de loi n° 443 (1992-1993) relatif au code de commerce (partie législative) ;

- projet de loi n° 453 (1992-1993) portant diverses dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration et modifiant le code civil.

- Examen du rapport de M. Etienne Dailly sur sa proposition de loi n° 292 rectifié bis (1992-1993), autorisant le versement de primes de fidélité à certaines actions nominatives des sociétés commerciales.

Jeudi 30 septembre 1993

à 9 heures et, éventuellement, l'après-midi

Salle de la Commission

- Echange de vues sur une demande de saisine pour avis sur le projet de loi n° 431 (1992-1993) portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction, et éventuellement nomination d'un rapporteur pour avis pour ce même texte.

- Examen du rapport sur les projets de loi organique suivants :

- n° 447 (1992-1993) sur le Conseil supérieur de la magistrature ;

- n° 448 (1992-1993) modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature.

Délégation du Sénat pour les Communautés européennes

Jeudi 30 septembre 1993

à 10 heures

Salle n° 216

- Désignation de rapporteurs.
- Examen du projet de rapport d'information de MM. Jacques Genton et Yves Guéna sur la deuxième session de l'assemblée parlementaire de la C.S.C.E. (7-9 juillet 1993).